



Redistribution

Selon le genre, la situation familiale et conjugale

Selon la complétude de la carrière

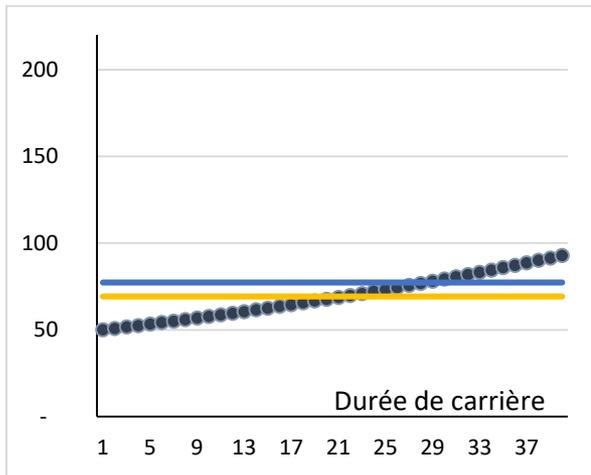
Séance plénière du COR

14 octobre 2021

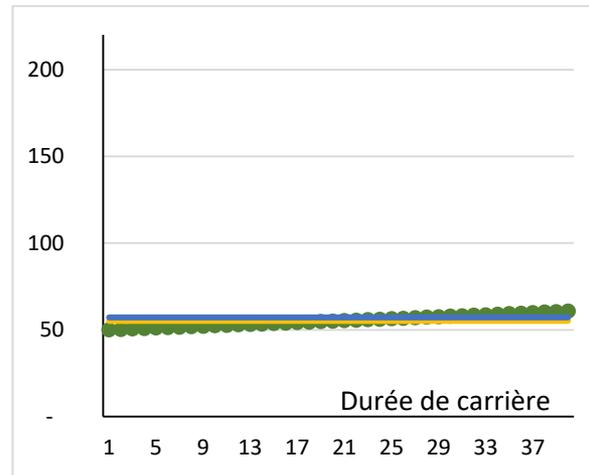
Secrétariat général du COR

La règle des 25 meilleures années : des effets ambigus

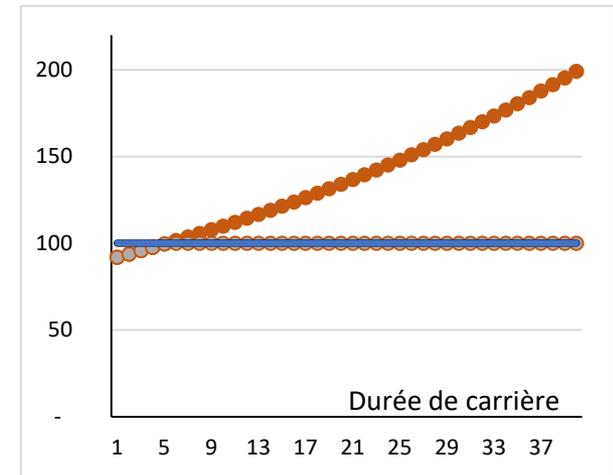
Calcul du salaire annuel moyen selon la dynamique de la carrière



Non-cadre à carrière dynamique



Non-cadre à carrière plate



Cadre à carrière dynamique

● Non-cadre
 ■ Moyenne totalité de la carrière
 ■ Moyenne 25 meilleures années
 ■ Carrière plate
 ● Cadre
 ■ Plafond
 ● Cadre plafonné



Redistribution selon le genre, la situation familiale et conjugale (documents n° 8 et 9)

Configurations étudiées

Les résultats sont présentés pour une femme et un homme non-cadres qui débutent à 21 ans et liquident leur pension à taux plein à 64 ans :

Nés en 2000, non mariés, sans enfant, à carrière complète



Mécanismes hors dispositifs explicites de solidarité

+ 2 ou 3 enfants, à carrière complète ou non (la femme peut avoir connu des interruptions de carrière pour élever ses enfants et être éligible ou non à l'AVPF)



Dispositifs explicites de solidarité fléchés vers les femmes

Nés respectivement en 2002 et 2000, mariés ou non, sans enfant et à carrière complète



Réversion (individus non mariés vers couples mariés)

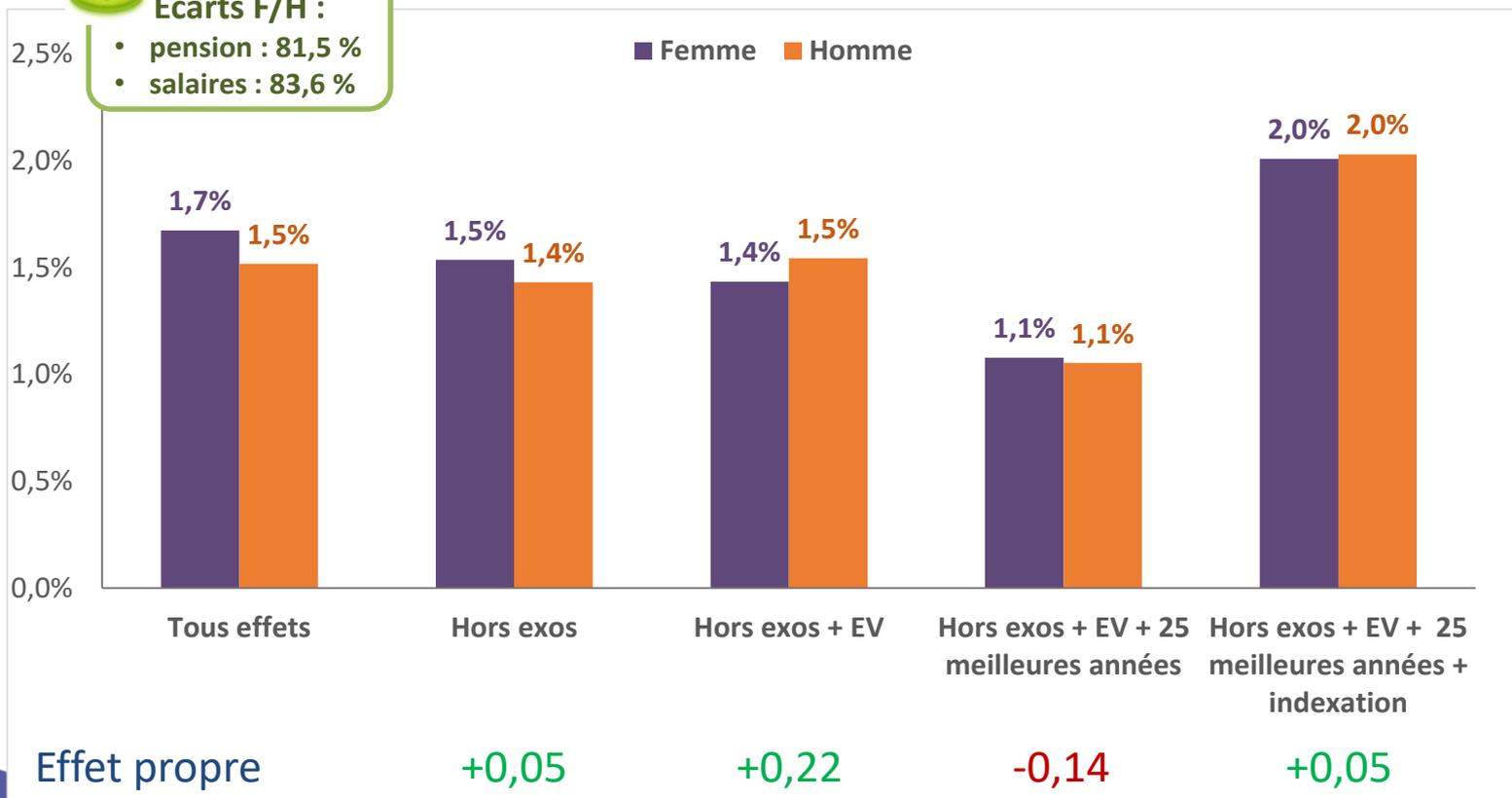
Les différents mécanismes de redistribution entre les femmes et les hommes

Taux de rendement interne net



Écarts F/H :

- pension : 81,5 %
- salaires : 83,6 %

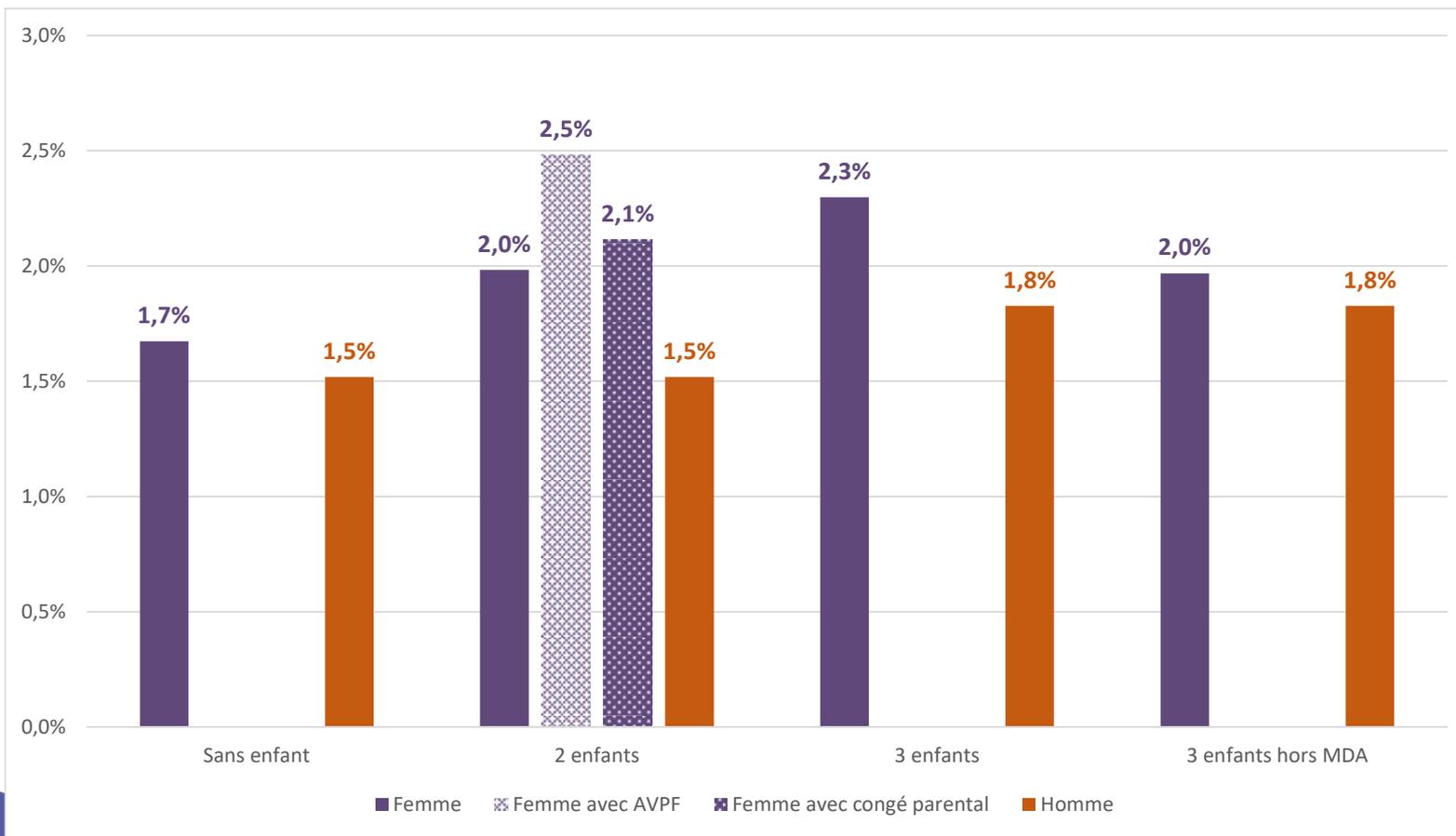


Source : calculs SG-COR, scénario 1,3 % du rapport annuel du COR de juin 2021.

Les dispositifs de solidarité pour enfants améliorent le TRI des femmes

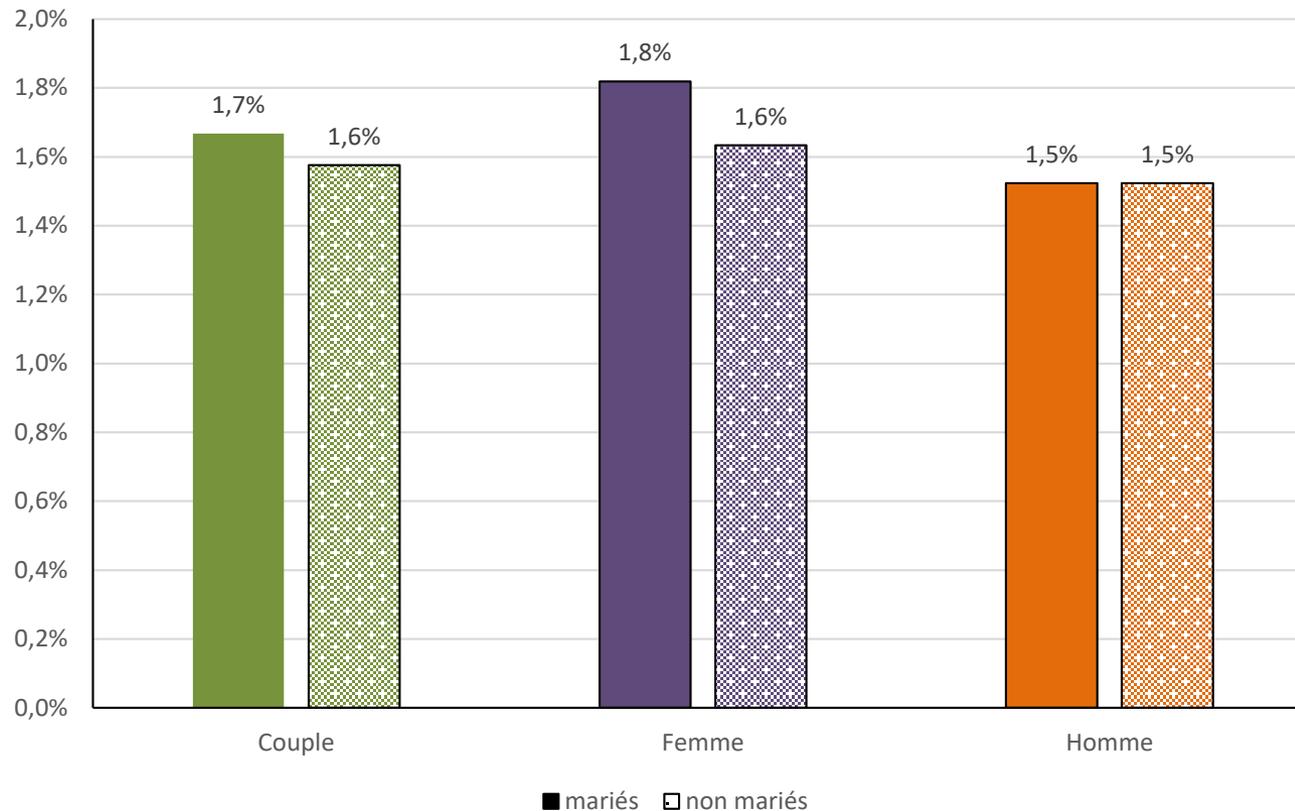
Taux de rendement interne net

Source : calculs SG-COR, scénario 1,3 % du rapport annuel du COR de juin 2021.



La réversion : une redistribution des individus non mariés vers les couples mariés

Taux de rendement interne net



Source : calculs SG-COR, scénario 1,3 % du rapport annuel du COR de juin 2021.



Redistribution selon la complétude de la carrière (document n° 7)

La prise en compte des interruptions de carrière

Étude de l'effet des interruptions de carrière sur le cas type de non-cadre du secteur privé connaissant des périodes sans emploi entre 28 et 29 ans, 38 et 39 ans et à 48 ans.

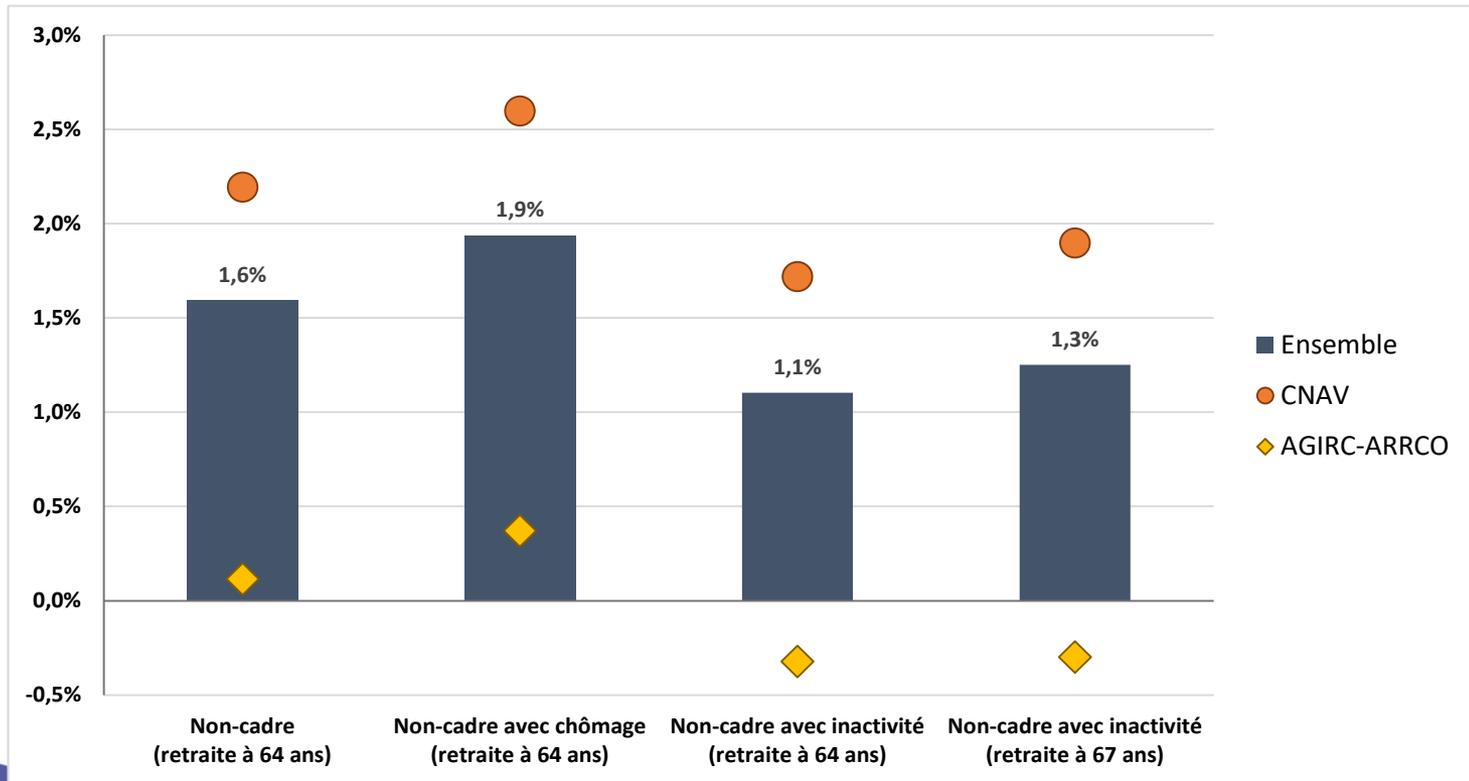
Ces périodes peuvent :

- Soit faire l'objet d'une validation de droits au titre du chômage indemnisé : validation de trimestres au régime général et attribution de points à l'AGIRC-ARRCO (précompte de 3% sur le SJR)
- Soit être considérées comme de l'inactivité totale, n'ouvrant dans ce cas aucun droit à la retraite.

La redistribution selon la complétude de la carrière

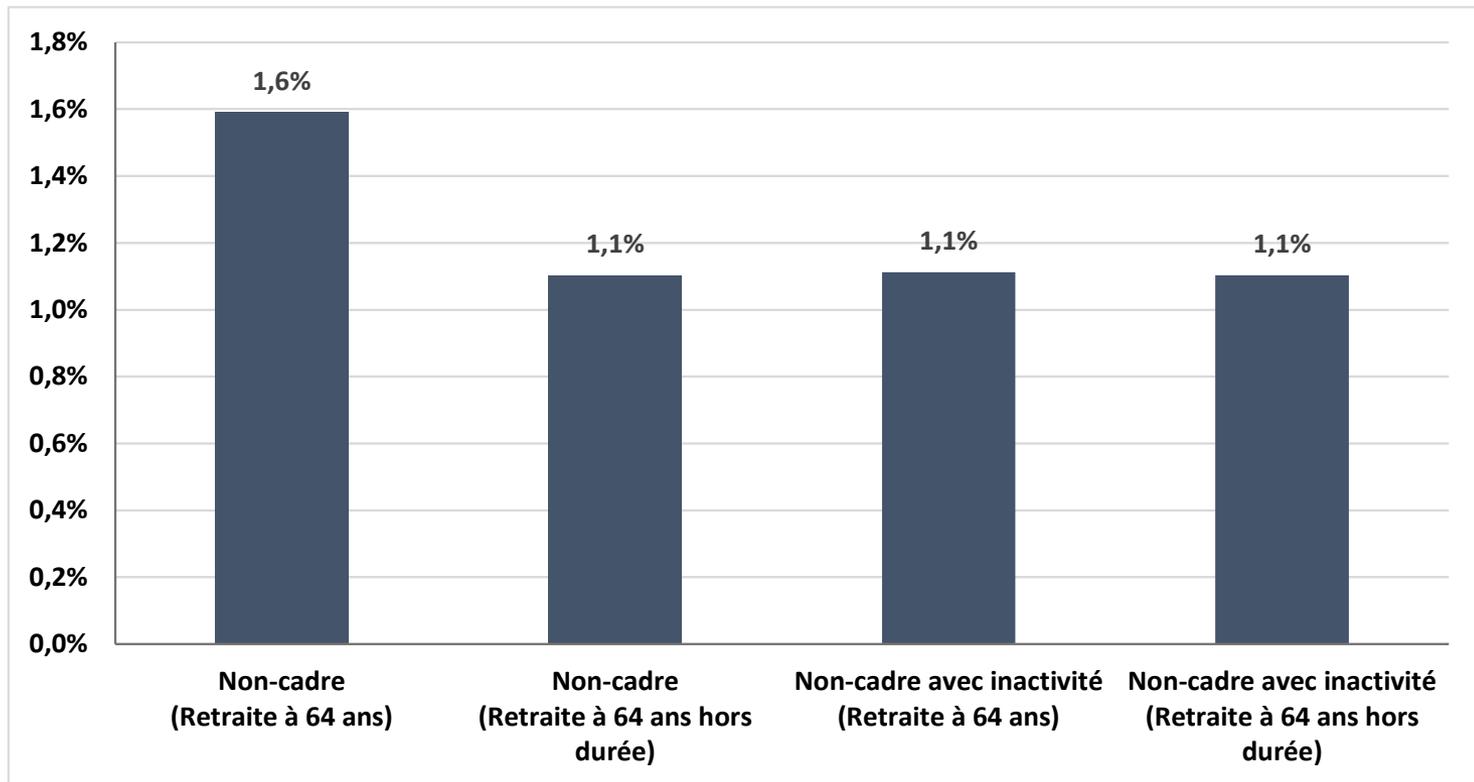
Taux de rendement interne net des non-cadres connaissant ou non des périodes hors de l'emploi selon leur prise en charge par les régimes de retraite

Source : calculs SG-COR, scénario 1,3 % du rapport annuel du COR de juin 2021.



Le rôle de la durée d'assurance dans les conditions de liquidation

Taux de rendement interne net des non-cadres connaissant ou non des périodes hors de l'emploi selon leur prise en charge par les régimes de retraite et la prise en compte ou non de la durée dans l'âge du taux plein



Source : calculs SG-COR, scénario 1,3 % du rapport annuel du COR de juin 2021.

Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR
sur www.cor-retraites.fr, twitter  [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)
et LinkedIn  [Conseil d'orientation des retraites-COR](#)